



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 30/09/20

Reçu en Préfecture le : 06/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 septembre 2020
D - 2020/222

Aujourd'hui 29 septembre 2020, à 14h30,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h50 à 18h26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,
Madame Sylvie JUSTOME présente à partir de 15h43

Excusés :

Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Nathalie DELATTRE

Animations sportives. Printemps / Eté 2020. Subventions. Autorisation de signature.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Projet parascolaire 2S2C / Période COVID

Dans le cadre du projet parascolaire 2S2C qui s'est déroulé au printemps 2020, la ville de Bordeaux a proposé des activités sportives aux élèves des écoles primaires. Afin de soutenir financièrement les associations ayant participé au dispositif, il est proposé de leur accorder une subvention.

Associations	Activités	Subventions
Association Charles Martin	Activités éducatives	900 €

Cette subvention est prévue au Budget Primitif et sera imputée sur la fonction 40 - nature 6574.

Animations Plage du Lac 2020

Dans le cadre de la 30^{ème} édition de la « plage du lac » qui s'est déroulée du 1er juin au 31 août 2020, ainsi que les mercredis et week-end de septembre, à Bordeaux Lac, la ville de Bordeaux a mis en place, comme lors des éditions précédentes, des animations sportives gratuites et ouvertes à tous les publics fréquentant le site.

Le programme d'animations du site en période estivale est une clé de la réussite de la plage, c'est pourquoi la Ville a souhaité continuer à accompagner les initiatives portées par les associations sportives de proximité.

Sa mise en œuvre représente un coût pour les associations et nous proposons de les aider en leur versant une subvention dont vous trouverez le détail ci-dessous :

Associations	Activités	Subventions
Centre de voile	Voile	8 400 €
	Stand Up Paddle	
Bordeaux Maritime Sauvetage et Secourisme (BM2S)	Découverte du sauvetage côtier et initiation à l'utilisation d'une planche de sauvetage côtier	2 800 €

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Animations Quai des Sports 2020

Dans le cadre de la 13^{ème} édition du « Quai des Sports » qui s'est déroulée du 25 juillet au 23 août au Parc des sports Saint-Michel, la ville de Bordeaux a proposé des animations sportives et thématiques gratuites pour tous les âges.

Afin de soutenir financièrement les associations participant au dispositif, il est proposé de leur accorder une subvention.

Vous trouverez ci-dessous la proposition d'attribution de subventions. Le montant total est 4 645 euros.

Associations	Activités	Subventions
Stade Bordelais - section athlétisme	Participation au Quai des Sports	250 €
Stade Bordelais – section BMX	Participation au Quai des Sports	900 €
Les Lions de Bordeaux	Participation au Quai des Sports	200 €
Rugbytots	Participation au Quai des Sports	300 €
Stade Bordelais – section Randonnée	Participation au Quai des Sports	490 €
Stade Bordelais – section Rugby	Participation au Quai des Sports	405 €
Villa Primrose	Participation au Quai des Sports	300 €
Club Athlétique Municipale (CAM) – section tennis de table	Participation au Quai des Sports	1 300 €
Bordeaux Bastide Basket	Participation au Quai des Sports	500 €

Ces subventions sont prévues au Budget Primitif et seront imputées sur la fonction 40 - nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- verser les subventions
- signer les avenants aux conventions d'objectifs 2020

ADOpte A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur MAURIN Vincent

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 29 septembre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Stade Bordelais –

ANNEE 2020

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Stade Bordelais, le 13 janvier 2020 pour un montant de 693 780 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Laurent BAUDINET, Président de l'association Stade Bordelais.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 2 045 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Stade Bordelais est portée à 695 825 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Stade Bordelais

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Laurent BAUDINET

Adjoint au Maire en charge des Sports,

Président

et des relations avec les associations et clubs sportifs



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Villa Primrose –

ANNEE 2020

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Villa Primrose, le 13 janvier 2020 pour un montant de 147 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Bernard DUPOUY, Président de l'association Villa Primrose.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 300 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Villa Primrose est portée à 147 300 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

Pour l'association Villa Primrose

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Bernard DUPOUY

Adjoint au Maire en charge des Sports,

Président

et des relations avec les associations et clubs sportifs



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Club Athlétique Municipal –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Club Athlétique Municipal, le 13 janvier 2020 pour un montant de 201 542 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Jean DOMERGUE, Président de l'association Club Athlétique Municipal.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 1 300 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Club Athlétique Municipal est portée à 202 842 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Adjoint au Maire en charge des Sports,

et des relations avec les associations et clubs sportifs

Pour l'association

Club Athlétique Municipal

Jean DOMERGUE

Président



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Bordeaux Bastide Basket –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association Bordeaux Bastide Basket, le 13 janvier 2020 pour un montant de 17 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Madame Danièle BOUQUET, Présidente de l'association Bordeaux Bastide Basket.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif « Quai de Sports ». La subvention initiale est donc augmentée de 500 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association Bordeaux Bastide Basket est portée à 17 500 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Mathieu HAZOUARD

Adjoint au Maire en charge des Sports,

et des relations avec les associations et clubs sportifs

Pour l'association

Bordeaux Bastide Basket

Danièle BOUQUET

Présidente



**AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS – Association Sportive Charles Martin –
ANNEE 2020**

Une convention d'objectifs, permettant d'accompagner le mouvement associatif local et contribuant au développement et à la pérennité des activités sportives, a été signée avec l'association sportive Charles Martin, le 13 janvier 2020 pour un montant de 12 000 €. Les conditions financières concernant cette subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du conseil municipal du 29 septembre,

Et

Monsieur Vincent MAURIN, Président de l'association sportive Charles Martin.

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La ville de Bordeaux souhaite promouvoir les activités sportives proposées dans le cadre du dispositif 2S2C. La subvention initiale est donc augmentée de 900 € afin de participer au coût de fonctionnement supplémentaire.

Par conséquent, la subvention globale de l'association sportive Charles Martin est portée à 12 900 €.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux

P/Le Maire

Pour l'association sportive

Charles Martin

Mathieu HAZOUARD

Adjoint au Maire en charge des Sports,

et des relations avec les associations et clubs sportifs

Vincent MAURIN

Président